NUMERO 14

DECEMBRE 1992

FOREST

CEREMONIE DES VOEUX

BULLETIN MUNICIPAL

CALENDRIER DES FETES

EN 1993

Dimanche 4 avril	:	**PARCOURS du COEUR - 9H30.** (rue du Moulin - du corbeau - de Richemont).
Samedi 08 mai	:	**COMMEMORATION de l'ARMISTICE de 1945.** **LOTO FAMILIAL à 15 heures** (ouverture des portes à 14 heures).
Samedi 19 juin	:	**BROCANTE - ENFANTS - 14 heures** - sur la place. **MATCH de FOOTBALL - 17H30.**
Dimanche 20 juin	:	**DUCASSE - ATTRACTIONS FORAINES** **ANIMATION - SPECTACLE** sur la place.
Mercredi 14 juillet	:	**FETE NATIONALE.** **Jeux divers** sur la place. **Mur d'escalade - 15 heures.** **TOMBOLA GRATUITE : 20 heures.** **FEU d' ARTIFICE** vers **11 heures.**
Samedi 11 septembre	:	**VERNISSAGE de l'EXPOSITION PEINTURE** **18 heures 30.**
Dimanche 12 septembre	:	**10e BROCANTE.**
Jeudi 11 novembre	:	**COMMEMORATION de l'ARMISTICE de 1918.** **4e repas des Aînés.**
Fin décembre	:	**FETE de NOEL** à l'**ECOLE.** **Spectacle** offert par le Comité. **jouets et friandises** offerts par la Commune.
En cours d'année (date à fixer)	:	**Représentation Théâtrale.**

Madame, Monsieur,

Comme chaque année à la même époque, vous voilà, en possession d'un nouveau numéro du bulletin municipal !

Dans ce modeste journal, vous pourrez prendre connaissance des décisions arrêtées par votre Conseil Municipal.

Vous vous rendrez compte qu'une délibération importante n'a jamais été prise lors d'une seule réunion.

Certaines décisions ne sont pas faciles à prendre : quand il existe plusieurs possibilités, chaque élu, dans sa conscience, opte pour celle qu'il croit la moins mauvaise, en comparaison des autres. La décision des uns et des autres doit être respectée : c'est la démocratie.

xx xx xx

En mars prochain, sauf accident de parcours, je terminerai ma dixième année à la tête du village. Bien des embûches ont jonché le parcours des deux conseils municipaux que j'ai eu l'honneur de présider : le remembrement, le périmètre de protection, la recharge de la chaussée brunehaut, les passages devant la commission de sécurité, le tarissement de la nappe, les nouvelles mesures pour l'enlèvement des ordures ménagères .... et aujourd'hui l'intercommunalité !

xx xx xx

Pendant cette période, de nombreuses réalisations ont abouti :

- assainissement du village de 0 à 85%.
- travaux de gros oeuvre dans tous les bâtiments communaux : installation du chauffage, réfection des peintures, réfection de l'électricité, réfection des toitures, ...
- travaux aux écoles : 2 cours, bloc sanitaire, ...
- développement des festivités : brocante, loto, repas des aînés, ...
- construction d'un terrain de sports, d'un terrain de tennis.

xx xx xx

Malgré cela, la commune n'a pratiquement pas eu recours à l'emprunt. FOREST a un taux d'endettement extrêmement faible, de très, très loin sous la moyenne.

De même, les taux des 4 taxes, les seuls qui dépendent du vote du Conseil Municipal, sont pratiquement les mêmes depuis 10 ans :

- taxe d'habitation : 1983 : 8,77% - 1992 : 9,02% (+2,8% en 10ans)
- taxe professionnelle : 1983 : 10,20% - 1992 : 9,71% (-4,8% " ")
- foncier bâti : 1983 : 9,59% - 1992 : 9,59% (+0% " ")
- foncier non bâti : 1983 : 39,03% - 1992 : 39,05% (+0,05% " ")

xx xx xx

D'autres conseils municipaux ont fait d'autres choix :

- peu de réalisations, pas de hausse des impôts, tout reste à faire (et à payer).

ou

- beaucoup de travaux, donc beaucoup d'endettement et une hausse inévitable des contributions.

xx xx xx

J'ai fait un choix, ce n'est peut-être pas le bon. Mais en cette période de catastrophe économique, je n'ai pas voulu alourdir davantage les charges qui pèsent sur vos ménages, sur vos entreprises ou sur vos exploitations agricoles.

Tous ensemble, nous sommes sur le bon chemin.

Je vous souhaite, ainsi qu'à toute votre famille, une Bonne Année 1993.
Que l'année nouvelle vous apporte Santé et Joie.

M. SANIEZ

LES IMPOTS LOCAUX

			1er Conseil de Mr SANIEZ						Conseil actuel			
TAUX	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92
Taxe d'habitation	7,35	8,07	8,77	8,77	9,20	9,20	9,40	9,40	9,40	9,40	9,02	9,02
Taxe proffessionnelle	8,55	9,39	10,20	9,90	9,90	9,90	10,11	10,11	10,11	10,11	9,71	9,71
Foncier Bâti	8,04	8,83	9,59	9,59	9,78	9,78	9,99	9,99	9,99	9,99	9,59	9,59
Foncier non bâti	32,70	35,91	39,03	39,03	39,81	39,81	40,68	40,68	40,68	40,68	39,05	39,05
		+ 9,82%	+ 8,7%	+ 0%	+ 2%	+ 0%	+ 2,5%	+ 0%	+ 0%	+ 0%	- 4%	+ 0%

Les impôts locaux dépendent à la fois :

. des bases d'imposition fournies par les services de l'ETAT.
. des taux fixés par le CONSEIL GENERAL et le CONSEIL REGIONAL.
. du taux fixé par la COMMUNE

LA REFECTION DE LA RUE DE VALENCIENNES

X X X

Pour Noël, les habitants de la rue de Valenciennes ont découvert une rue toute neuve.
La finition des trottoirs se fera en janvier.
Ainsi l'assainissement a été réalisé grâce au SIAN qui a accordé une tranche, la 4ème depuis 1983. Celui-ci prend à sa charge 80% du financement, les 20% qui restent sont à payer par la commune.
Les travaux de bordurage, de construction de trottoirs et de réfection de chaussée sont à la charge de la commune. Cette dernière a obtenu une subvention importante de l'Etat, et elle récupérera la T.V.A.
Durant le terrassement, nous nous sommes aperçus que les canalisations d'eau étaient terriblement rongées par le temps. Le SIDEN les a toutes remplacées. Il a réparé les vannes individuelles. Il a également posé une vanne à l'entrée de cette rue. Ces derniers travaux de réfection de l'alimentation en eau se montent à plusieurs millions de centimes. Ils sont pris en charge à 100% par le SIDEN.

xx xx xx

Les habitants de ce quartier ont maintenant une rue toute neuve. Certains souhaitent prolonger l'action communale en installant des bacs à fleurs ou en entretenant les talus. Nous sommes favorables à condition que le travail entrepris se poursuive dans le temps.

VOIX DU DIMANCHE 14 ET DU LUNDI 15 JUIN 1992

SÉCHERESSE

La Lyonnaise des Eaux-Dumez propose ses solutions

Face au problème de sécheresse que connaissent cette année encore plusieurs régions françaises, la Lyonnaise des Eaux-Dumez a présenté les « solutions de secours » qu'elle entend mettre en place pour prévenir tout risque de manque d'eau.

Outre la recherche de nouvelles ressources, le renforcement de la sécurité par l'installation de cinq station d'observation de la qualité des eaux et la mise en service d'interconnections de réseau, la Lyonnaise des Eaux pratique la réalimentation artificielle des nappes phréatiques et met à la disposition des communes qui le souhaitent des stations mobiles de traitement utilisant des membranes d'ultrafiltration. Ce procédé « révolutionnaire » permet l'élimination totale de la pollution bactériologique et virale, soit une désinfection complète de l'eau. En raison de l'impact exceptionnel que constituent quatre sécheresses successives, la Lyonnaise des eaux a décidé de dresser un état des lieux des communes qui lui ont confié la gestion de leur service des eaux. Ce bilan vise à répertorier les zones les plus vulnérables en période sèche. Les investissements lourds du groupe et de ses filiales dans le domaine de l'eau sont de l'ordre de plus d'un milliard de F.

LA VOIX DU MERCREDI 9 DÉCEMBRE 1992

S.I.D.E.N.
23, avenue de la Marne B.P. 101 - 59443 WASQUEHAL CEDEX

APPELS D'OFFRES OUVERT - TRAVAUX D'EAU POTABLE

Interconnexion du réseau d'eau potable de FONTAINE-AU-BOIS avec le réseau des communes de CROIX, CALUYAU et de FOREST-EN-CAMBRESIS par BOUSIES.
1er lot : interconnexion FONTAINE-AU-BOIS - BOUSIES.
1re solution : conduites en amiante ciment
Montant du devis estimatif : 1.157.000,00 F H.T.
2e solution : conduites en fonte ductile
Montant du devis estimatif : 1.269.000,00 F H.T.
2e lot : interconnexion Bousies-Croix-Caluyau
1re solution : conduites en amiante ciment
Montant du devis estimatif : 786.000,00 F H.T.
2e solution : conduites en fonte ductile
Montant du devis estimatif : 885.000,00 F H.T.
Remise des offres : vendredi 8 janvier 1993 à 12 h sous pli recommandé et par affaire.
Les entrepreneurs restent engagés par leur soumission pendant un délai de quate-vingt-dix jours à compter dela date de remise des offres.

CENTRE AERE

" HACHETTE "

A l'entrée du parc

" Le Parc AXTERIX "

Le village Gaulois

"L'énigme policière"
avec la participation
amicale dela Brigade
de Gendarmerie de
BOUSIES.

L' ANIMATION DU VILLAGE

La Brocante s'est de nouveau développée. Notre village a bien du mal à contenir les 300 exposants et l'immense foule qui la visite. En 1993, la brocante fêtera son 10e anniversaire et renouera avec l'exposition de peintures.
Le loto du 8 mai connait toujours un grand succès ; la salle des fêtes est comble, le couloir est rempli et des joueurs sont assis sur les escaliers. D'autres ont fait demi-tour par manque de place.
Le repas des ainés a connu son habituel succès et bien entendu, il sera reconduit.
Le parcours du coeur, les jeux du 14 Juillet sont bien implantés.
Pourtant, il y a toujours la même ombre au tableau : la ducasse ! Vous le savez, nousn'arrivons plus à avoir un grand manège, malgré les conditions proposées, les tickets gratuits et la grosse subvention promise. Les forains, invariablement, font la même réponse : " A FOREST, on ne travaille presque pas ! ".

A ces fêtes traditionnelles organisées par le COMITE d' ANIMATION CULTURELLE, sont venues s'ajouter deux manifestations de qualité.
La fête du centre aéré, proposée par les enfants et préparée par les animateurs et les animatrices, fut une superbe réussite.
Les nombreux spectateurs présents ont beaucoup apprécié.

En fin d'année, la Société Communale de Chasse a organisé un concert de grande qualité dans notre église. Un auditoire attentif et particulièrement dense a été charmé par les sonneurs du Débuché des Flandres.

Ainsi des distractions sont proposées à tous. On vient de loin, de très loin quelquefois, pour les apprécier.
Bien des villages ... et des villes nous envient.
Le bénévolat, le désintéressement et l'imagination des organisateurs permettront la poursuite de l'action engagée tout en la diversifiant.

CENTRE AERE

Pour la 5e année consécutive, le Centre Aéré a ouvert ses portes du 08.07. au 01.08. Le Directeur Stéphane LOZE était entouré de 7 animateurs : Séverine COLLE, Karine LARDENOIS, Delphine MOULIN, Isabelle RICHARD, Ingrid VINCENT, Ludovic BLOTTEAU et Xavier OBLED pour encadrer une cinquantaine d'enfants.

Mois de juillet plein d'activités :

* 1e semaine :

- 1 journée de canoë Kayak à Hachette (centre de loisirs d'Aulnoye les Valenciennes)
- Un grand jeu dans le village : " à la recherche du fantôme de FOREST".
- Mini-Camps au Flaquet avec initiation au poney, grâce à Mr EDOUARD.

* 2e semaine :

- Pour les plus grands : 4 jours de canöe-kayak, à Hachette.
- Pique-nique au Flaquet, avec les autres campeurs.

* 3e semaine :

- La grande attraction fut le voyage au parc sous un soleil radieux. Parents et enfants sont revenus émerveillés de leur voyage. Pas de temps à perdre entre les jeux, les spectacles (dauphins, gladiateurs ...) et la visite du village gaulois.

* 4e semaine :

- Fête de clôture où les enfants ont présenté à une salle comble des numéros dont le thème était le cirque. A la fin de cette fête, le village a pu assister à un lâcher de ballons féérique et un feu d'artifice totalement sponsorisé.
- Le dernier jour : grand jeu " l'énigme policière" avec l'amicale participation de la brigade de Gendarmerie de Bousies.

Entre tous ces temps forts, n'oublions pas l'initiation au tir à l'arc (nouvelle activité de l'année), au tennis, à la pêche et la piscine du vendredi matin.

LE LOTO DU 8 MAI

La salle des Fêtes est comble !

CONSEIL MUNICIPAL de FOREST

Vendredi 24 janvier 1992

Présents : SANIEZ M. - FONTAINE D. - BLOTTEAU R. - KLUR D. - RAVERDY R. - AZAMBRE M. - DUBOIS D. - OBLED B. - LEDIEU A. - LEGRAND R. - LEDIEU Th. - BLOTTIAUX Chr.

Etaient absents et excusés : WANECQUE J.M - BUQUET M. - MARIN J.M

1. **Travaux d'assainissement dans la rue de Valenciennes :**

- Montant des travaux d'assainissement : 600.000 F dont 120.000 F à la charge de la Commune.
- Montant des travaux de voirie et de bordurage : 525.000 F.
- Par 11 voix et une abstention, le Conseil décide de ne pas réaliser de trottoirs en tarmacadam, pour réduire le montant des travaux ; ils seront empierrés et terminés ultérieurement.

2. **Nouveaux travaux au château d'eau :**

- En 1991 : montant des travaux réalisés : 116.300 F.
- En 1992 : réparation des 2 pompes pour un montant de 50.000 F.

3. **Problème du tracteur communal :**

- Remise en état éventuelle : embrayage + pneus : 22.160 F.
- Ce tracteur a été acquis il y a 9 ans pour la somme de 15.000 F.
- Les Ets OBLED proposent de le reprendre pour 10.000 F pour la vente d'un tracteur UNIVERSAL de 64 cv, 4 roues motrices, avec cabine, âgé de 2 ans et ayant été utilisé pendant 900 heures seulement ; le tracteur sera garanti 18 mois.

  Valeur de ce tracteur neuf : 189.000 F H.T.
  Prix de ce tracteur d'occasion : 70.000 F. H.T.

- La Commune devrait donc remettre la somme de 60.000 F. H.T.
- Par 10 voix pour, 1 voix contre et une abstention, le Conseil décide de ne pas faire réparer le tracteur et de faire l'acquisition du tracteur d'occasion UNIVERSAL décrit ci-dessus et aux conditions proposées.

4. **Autres travaux d'assainissement demandés :**

- La station d'épuration doit être construite prochainement.
- La Commune sollicite l'inscription des tranches suivantes auprès du SIAN:

  1e tranche sollicitée : rue du Moulin - contour de l'Eglise et rue d'Amerval (partie non encore réalisée).

  2e tranche sollicitée : Hameau d'Ovillers : ruelle camarade, rue de Vendegies (partie sur Forest), rue de Bousies (partie sur Forest).

5. **Alimentation au gaz naturel :**

- Mr le Maire dépose une nouvelle demande.
- Les administrés qui sollicitentle gaz sont priés de laisser une copie de leur lettre en Mairie.

6. **Proposition de Mr Pierre RUELLE :**

- Mr le Maire donne lecture au Conseil de la lettre de Mr RUELLE qui propose de vendre à la Commune l'ancienne maison de Mme HOSSELET.
- Le Conseil ne souhaite pas faire l'acquisition de cette maison.

7. **Informatique à l'école** :

- La Commune a fait l'acquisition d'un ordinateur en 1991 pour l'école (coût 4.000 F.)
- Une demande des enseignants est faite pour l'achat d'un 2ème ordinateur.
- Le Conseil accepte et demande à Mme la Directrice de se mettre en rapport avec Mrs KLUR et LEGRAND.
- Somme votée : dans la limite de 4.000 F.

8. **Problème d'équarrissage** :

- Les Anciens Etablissements BOUVART d' ETREUX ont fait parvenir une facture de 1.582 F qui serait à la charge de la Commune.
- Cette facture concerne l'enlèvement de 69 veaux morts, enlevés en 1991 dans la Commune (la liste des propriétaires est jointe).
- A l'unanimité, le Conseil refuse de prendre en charge cette dépense qui ne lui incombe pas.

9. **Renouvellement du contrat d'enlèvement des ordures ménagères** :

- Les sociétés FLAMME et SERTIRU ont fait des remises de prix.
- Les propositions sont pratiquement équivalentes.
- A la majorité de ses membres, le Conseil décide de poursuivre avec SERTIRU.
- A l'unanimité, le Conseil choisit la fréquence hebdomadaire : les prix pour un passage chaque semaine ou pour un passage chaque quinzaine étant très voisins.
- A la majorité (1 abstention), le Conseil décide de créer la taxe ordures ménagères sur le Foncier ~~non~~ Bâti. Les propriétaires peuvent récupérer cette taxe auprès des locataires.
- L'enlèvement des ordures ménagères sera pris en charge par moitié par la Commune et par moitié par les producteurs d'ordures ménagères. Avec cette taxe, les familles nombreuses ne seront pas pénalisées.

- prix de revient annuel : 74.300 F soit 142,32 F par habitant.
- un passage d'encombrants sera effectué chaque année.
- durée du contrat : 5 ans.
- mise à disposition gratuite de 2 bacs de 750 L.

CONSEIL MUNICIPAL de FOREST

Vendredi 06 Mars 1992

Présents : SANIEZ M. - FONTAINE D. - BLOTTEAU R. - KLUR D. - WANECQUE J.M - AZAMBRE M. - LEDIEU Th. - DUBOIS D. - BUQUET M. - OBLED B. BLOTTIAUX Chr. - MARIN J.M -

Etaient absents et excusés : LEDIEU A. - RAVERDY R. - LEGRAND R.

1. **Etude sur le gaz** :

- Le sondage donne les résultats suivants :

  51 réponses favorables.
  57 réponses négatives.

  Les autres personnes ne se sont pas prononcées.
- EDF - GDF va donc étudier les possibilités de raccorder la commune au gaz naturel.
- La Commune devra ultérieurement étudier le projet qui sera présenté : étude technique et propositions financières.

2. **Centre Aéré :**

- 28 enfants sont inscrits.
- Ont fait une demande pour encadrer ce centre aéré :
  BLOTTEAU Ludovic, OBLED Xavier, LARDENOIS Karine, VINCENT Ingrid, MOULIN Delphine, tous de FOREST,
  LOZE Stéphane (Directeur), MALLART, TELLIEZ S. et DUCROT S. , de l'extérieur.
- Mrs KLUR, BLOTTEAU et BLOTTIAUX acceptent de prendre en charge l'organisation de ce centre aéré.

3. **Problème d'équarrissage :**

- Lors de la réunion du 24.01.92, le Conseil Municipal de FOREST avait refusé à l'unanimité de prendre à sa charge une facture concernant l'enlèvement des cadavres d'animaux de ferme sur le territoire de la Commune.
- Depuis l'équarrisseur, les Anciens Etablissements BOUVART, refuse d'enlever les cadavres et demande aux agriculteurs de s'adresser en Mairie. La majorité des agriculteurs s'est montrée particulièrement compréhensive et solidaire.
- Si la Commune prend en charge cette dépense, elle devra la récupérer d'une façon ou d'une autre.
- Mr le Maire de FOREST et Mr le Maire de PRISCHES ont entrepris une action commune auprès des autorités départementales pour que cette dépense, qui va s'alourdir au fil des années, ne soit ni à la charge de la Commune ni à la charge des agriculteurs.
- Ils attendent du soutien pour que l'action aboutisse dès 1992. En ce qui concerne la facture 1991, la Commune agira pour que l'enlèvement des cadavres reprenne rapidement.
- La répartition de cette charge sera revue.

4. **Demande d'un agriculteur :**

-Mr le Maire lit au Conseil la lettre d'un agriculteur dans laquelle ce dernier demande à la Commune de prendre à sa charge l'installation d'une conduite d'eau, sur une longueur de 520 mètres, hors agglomération.
-A l'unanimité, les conseillers répondent que l'installation de l'eau a toujours été à la charge de l'exploitant. La Commune ne peut donc accepter ces travaux.

5. **Remise en état de la sonnerie au clocher :**

- Coût 11.278 Frs TTC.
- Eclairage des cadrans : 3 500 Frs (arrêt de 23H à 5H).
- Angélus : 8H - 12H - 19H.
- Sonnerie : arrêt de 22H à 1H.

6. **Budget primitif :**

- Maintien des 4 taux d'imposition sur proposition de Mr SANIEZ.
- En investissement : réparation horloge, remplacement du tracteur, ordinateur à l'école, assainissement et travaux de voirie dans la rue de Valenciennes.
- En assainissement : il reste 120.000 F à la charge de la Commune, couvert par un emprunt (coût total : 600.000 F).

- En voirie, coût des travaux : 442.576 Frs HT : subvention 146.050 Frs, emprunt 100.000 Frs, auto-financement 196.526 Frs.
- Le budget est voté à l'unanimité des membres présents.

7. **Prime aux employés communaux :**

- Le Conseil doit obligatoirement se prononcer avant le 7 mars prochain sur la mise en place éventuelle de primes aux employés communaux.
- A l'unanimité, le Conseil décide d'accorder cette prime,partiellement.

COMPTE - RENDU de la 1e REUNION des CONSEILS MUNICIPAUX

de FOREST et de CROIX

Présents : Mr DUCARNE, Conseiller Général, Maire de BOUSIES, Mr BOUTTEAU, Maire de PREUX au BOIS, Mr LEMAIRE, Maire de CROIX-CALUYAU, Mr SANIEZ, Maire de FOREST.
Mrs DUPONT et VANOVERSCHELDE du SIDEN.
Mr CAULIER, Géologue.
Mrs BASUYAU et LACOMBLEZ.
Mmes-Mrs LEGRAND R. - KLUR D. - LEDIEU A. - OBLED B. - BLOTTIAUX Chr. - AZAMBRE M. - WANECQUE J.M et LEDIEU Th. de FOREST.
Mme-Mrs BAUDCHON J. - PARDOUX P. - BEUVAIN S. - RENARD Chr. de CROIX.

Problème actuel :

- Il y a 3 ans : La hauteur de la nappe d'eau était de 3 mètres.
- Il y a 1 an : Cette hauteur n'était plus que de 30 centimètres.
- Aujourd'hui : de 0 à quelques centimètres seulement. L'une des 2 pompes se désamorce continuellement et ne peut plus tirer d'eau.

1e solution : On ne fait rien, on attend.

- Durée des travaux pour le rétablissement de l'eau : 3 mois en cas de tarissement complet de la nappe.

2e Solution : Le Syndicat fait des travaux.

- Réparation du château : 50 millions de C.
- Sondages à plus de 500 mètres du château d'eau : coût 3 millions de C. par sondage.
- Approfondissement : 10 millions de C.
- Nouveau forage : de 40 à 50 millions de C.
- Raccordement sur le château de LE POMMEREUIL : 150 millions de C.
- Raccordement sur le château de BOUSIES : 70 millions de C. Puis raccordement du château de BOUSIES sur celui de FONTAINE : 60 millions de C. , soit 130 millions de C.
- Coût sur le prix de l'eau : (Hors taxes)

1. raccordement sur LE POMMEREUIL :

	2,80 F	prix actuel.
+	3,00 F	annuités d'emprunts (réseau).
	1,50 F	" " (réparation château).
=	7,30 F	

- Il faut encore ajouter 2,40/m3 venant de LE POMMEREUIL.

2. raccordement sur BOUSIES :

	2,80 F	prix actuel.
+	1,50 F	annuités d'emprunts (FOREST,BOUSIES).
	0,75 F	" " (BOUSIES,FONTAINE).
	1,50 F	" " (réparation château).
=	6,55 F	

- Il faut ajouter 6F/m3 venant de BOUSIES (=Prix de l'eau à BOUSIES, aujourd'hui).

3e solution :

- Les 2 communes, par le biais du Syndicat, addhèrent au SIDEN.
- Le SIDEN réalise les travaux de connexion vers BOUSIES ou vers LE POMMEREUIL.
- Il n'envisage pas de creuser un autre forage car les résultats ne sont pas garantis.

- avantage : Le SIDEN garantit l'arrivée de l'eau, transport par camion, s'il le faut.
- inconvénient : Le Syndicat ne pourra plus reprendre son autonomie.

Conclusion : Les 2 Conseils Municipaux se réuniront chacun de leur côté ce samedi 06 juin à 20 H.

Ils se réuniront de nouveau pour prendre une position commune mercredi prochain 10 juin à 20 H. à FOREST.

Prix de l'eau, à l'heure actuelle,

FOREST - CROIX	2,80 F	H.T
SIDEN	4,72 F	H.T
BOUSIES	6,00 F	H.T

CONSEIL MUNICIPAL de FOREST

Samedi 06 juin 1992

Présents : SANIEZ M. - FONTAINE D. - BLOTTEAU R. - WANECQUE J.M - OBLED B. - DUBOIS D. - AZAMBRE M. - LEDIEU Th. - LEDIEU A. - MARIN J.M - BUQUET M. - LEGRAND R.

Etaient absents et excusés : RAVERDY R. - BLOTTIAUX Chr. - KLUR D.

Unique question à l'ordre du jour : le problème de l'alimentation en eau potable de la Commune.

Le Conseil ne prend pas position et décide de contacter, en plus du Syndicat Intercommunal de Distribution de l'Eau dans le Nord, quelques entreprises privées.
Les Conseillers auront le temps de réfléchir avant de prendre leur décision.

CONSEILS MUNICIPAUX de FOREST et de CROIX-CALUYAU

Mardi 09 juin 1992

Question unique : l'alimentation en eau potable

FOREST : Présents : SANIEZ M. - FONTAINE D. - BLOTTEAU R. - KLUR D. - AZAMBRE M. - LEDIEU Th. - OBLED B. - BLOTTIAUX Chr. - DUBOIS D. - LEGRAND R. - LEDIEU A. - MARIN J.M - BUQUET M.

Etaient absents et excusés : RAVERDY R. - WÀNECQUE J.M -

CROIX : Présents : LEMAIRE D. - PARDOUX P. - DEGAND M. - BEUVÀIN S. - LOCQUET F. - BAUDCHON J. - RENARD Chr. - LECOUVEZ G. - BLONDIAU D. -

Etait absent et excusé : PONIEWIERA E.

Situation actuelle : Il y a 3 ans, il y avait 3 mètres d'eau au dessus des forages. L'année passée, il n'y avait plus que 30 centimètres. Depuis quelques semaines, le niveau oscille entre 0 et quelques centimètres. L'une des 2 pompes se désamorce par manque d'eau. Le château d'eau a besoin de travaux d'étanchéité. En général, il faut compter 500 000 F H.T pour cette remise en état.

Le point de vue du géologue :

Le forage actuel est en sous-sol crayeux. L'eau gagne la nappe par des fissures dans la craie. Ces fissures sont nombreuses dans la **couche supérieure** et pratiquement inexistantes dans les couches inférieures. Un approfondissement du forage a peu de chance de donner un résultat concluant.
Des recherches d'eau peuvent se faire, à condition de s'éloigner suffisamment du forage actuel (plus de 500 mètres). On se retrouvera dans le même sous-sol. Le nouveau puits pourrait très bien donner les mêmes signes que le forage actuel.

Les solutions envisagées :

1. Approfondissement du forage.
2. Recherches d'eau et construction d'un nouveau forage.
3. Connexion du château d'eau sur un autre réseau qui présente des garanties. Ces nouveaux captages sont situés près du **lit de la SAMBRE** (CATILLON, LANDRECIES).
   Ces forages captent les eaux d'infiltration de la SAMBRE.

Les Conseils Municipaux face au problème :

- Ils se sont réunis une 1e fois à FOREST le 3 juin.
- Ils se sont réunis une 2e fois, séparément, le 6 juin.
  . Le Conseil de CROIX a arrêté une position.
  . Le Conseil de FOREST n'a pas arrêté la sienne pour demander l'avis d'autres sociétés.
- Ils se réunissent une 3e fois à FOREST le 9 juin pour prendre une position commune.

Les causes de ce phénomène : discussion.

- Le problème est quasi-général, en particulier dans le Sud du Cambrésis.
- Le niveau de la nappe a baissé. Seules les neiges et les pluies d'hiver peuvent l'alimenter. Les pluies d'été ne vont pas jusqu'à la nappe : elles sont utilisées par les plantes (évaporation).
- La consommation domestique a augmenté : lave-vaisselle, lave-linge, bains, chasse-d'eau ...
- Il semble que l'effet des remembrements soit néfaste pour l'alimentation des nappes souterraines : arrachage des haies. L'eau pénétrait facilement dans le sol à cet endroit.

Dans toutes les études, les prix annoncés sont prévisionnels.
Seul le prix de l'eau est compté, toutes les taxes sont à ajouter. Une augmentation de 5% par an a été ajoutée automatiquement à chaque étude.

1e solution envisagée : On ne fait rien on attend :

- L'eau peut manquer à tout moment, en particulier si l'été est sec.
- Prix de l'eau dans ce cas : en **92 : 3,11 F** - en **93 : 3,27 F** - en **94 : 3,44 F** - en **95 : 3,62 F** - en **96 : 3, 81 F** - en **97 : 4 F.**
- Cette solution est rejetée à l'unanimité.

2e solution : les 2 communes envisagent les travaux nécessaires :

- avec connexion sur un autre château et étanchéité : 2 000 000 F HT
  en **92 : 7,71 F** - en **93 : 8,10 F** - en **94 : 8,50 F** - en **95 : 8,93 F** - en **96 : 9,38 F** - en **97 : 9,85 F.**
- avec 2e forage et étanchéité : 1 100 000 F
  en **92 : 6,23 F** - en **93 : 6,55 F** - en **94 : 6,88 F** - en **95 : 7,23 F** - en **96 : 7,60 F** - en **97 : 7,98 F.**

3e solution : les 2 communes passent un contrat avec "La Lyonnaise des Eaux" :

Comme à BUSIGNY (Eau et force).

- Les communes font les travaux et répercutent sur le prix du m3.
- La Société demande 3,45F(+ TVA) pour la gestion du réseau par m3.
- Avec 2e forage et étanchéité : 1 100 000 F.
  en **92 : 6,65 F** - en **93 : 6,99 F** - en **94 : 7,34 F** - en **95 : 7,71 F** - en **96 : 8,10 F** - en **97 : 8,51 F.**

4e solution : les 2 communes passent un contrat avec "La Générale des Eaux" :

Comme à RUES des VIGNES, GOUZEAUCOURT (SADE).

- Cette société fait les travaux de recherches d'eau et de construction d'un 2e forage dont le coût est supporté par les abonnés.

- Recherches d'eau	: 150 000 F, subventionnés à 70%, reste		45 000 F.
- 2e forage	: 650 000 F, subventionnés à 40%, reste		390 000 F.
- étanchéité	: 500 000 F, pas de subvention , soit		500 000 F.
		TOTAL	935 000 F.
		TVA 18,6%	173 910 F.
		TOTAL TTC	1 108 910 F.

en **92 : 5,91 F** - en **93 : 6,21 F** - en **94 : 6,53 F** - en **95 : 6,86 F** - en **96 : 7,21 F** - en **97: 7,58 F.**

5e solution : les 2 communes adhèrent au SIDEN :

- Les communes des environs adhèrentes au SIDEN sont : FONTAINE au BOIS, LE POMMEREUIL, NEUVILLY, BAZUEL, CATILLON, ORS, LA GROISE, LANDRECIES, PRISCHES, LE FAVRIL, ROBERSART, HECQ, ENGLEFONTAINE, VENDEGIES au BOIS, BEAURAIN, ...
- Le prix de l'eau SIDEN en **92** est de **4,89 F.**
- Le SIDEN raccorde le réseau sur BOUSIES, puis sur FONTAINE(nouveau forage de la SAMBRE).
  Il n'entreprend pas de nouveau forage.
- Il garantit l'eau aux abonnés, transport par camion si nécessaire.
- Propositions : étaler l'augmentation sur 5 ans, puis augmentation "normale".

en 92	: 65%	du prix SIDEN	: 3,18 F.
en 93	: 72%	" " "+ augmentation normale	: 3,71 F.
en 94	: 79%	" " "+ " "	: 4,27 F.
en 95	: 86%	" " " + " "	: 4,88 F.
en 96	: 93%	" " "+ " "	: 5,55 F.
en 97	: 100%	" " "+ " "	: 6,26 F.

Choix des Conseils Municipaux :

- Plusieurs membres souhaitent que les Conseils ne prennent pas de décision ce soir et qu'une nouvelle étude soit faite par l'Agence de l'Eau.
- D'autres membres ne veulent pas prendre le risque de manquer d'eau, en particulier en agriculture.
- **Les 2 Conseils Municipaux décident d'un commun accord d'organiser un vote à bulletin secret :**

. Pour une nouvelle étude.

ou

. Contre l'étude, mais adhésion immédiate au SIDEN.

- Le scrutin donne les résultats suivants :
  . Nombre de votants : 22
  . Pour une nouvelle étude : 8
  . Adhésion immédiate au SIDEN : 13
  . Bulletin blanc : 1

A la majorité absolue, l'Assemblée se prononce pour une adhésion au SIDEN.

- Un prochain relevé (SIDEN - A. BASUYAU) va se faire dans les prochains jours. Toutefois la facture des eaux de 1992 parviendra début 1993.
- Puis les relevés auront lieu tous les ans. Mais **la facturation se fera tous les 6 mois**. (la 1e correspondra à une avance sur consommation; la 2e régularisera).
- A partir d'aujourd'hui, pour tout problème concernant l'eau, vous devez appeler **le SIDEN à LE QUESNOY (24 heures sur 24) au 27.20.50.50.**

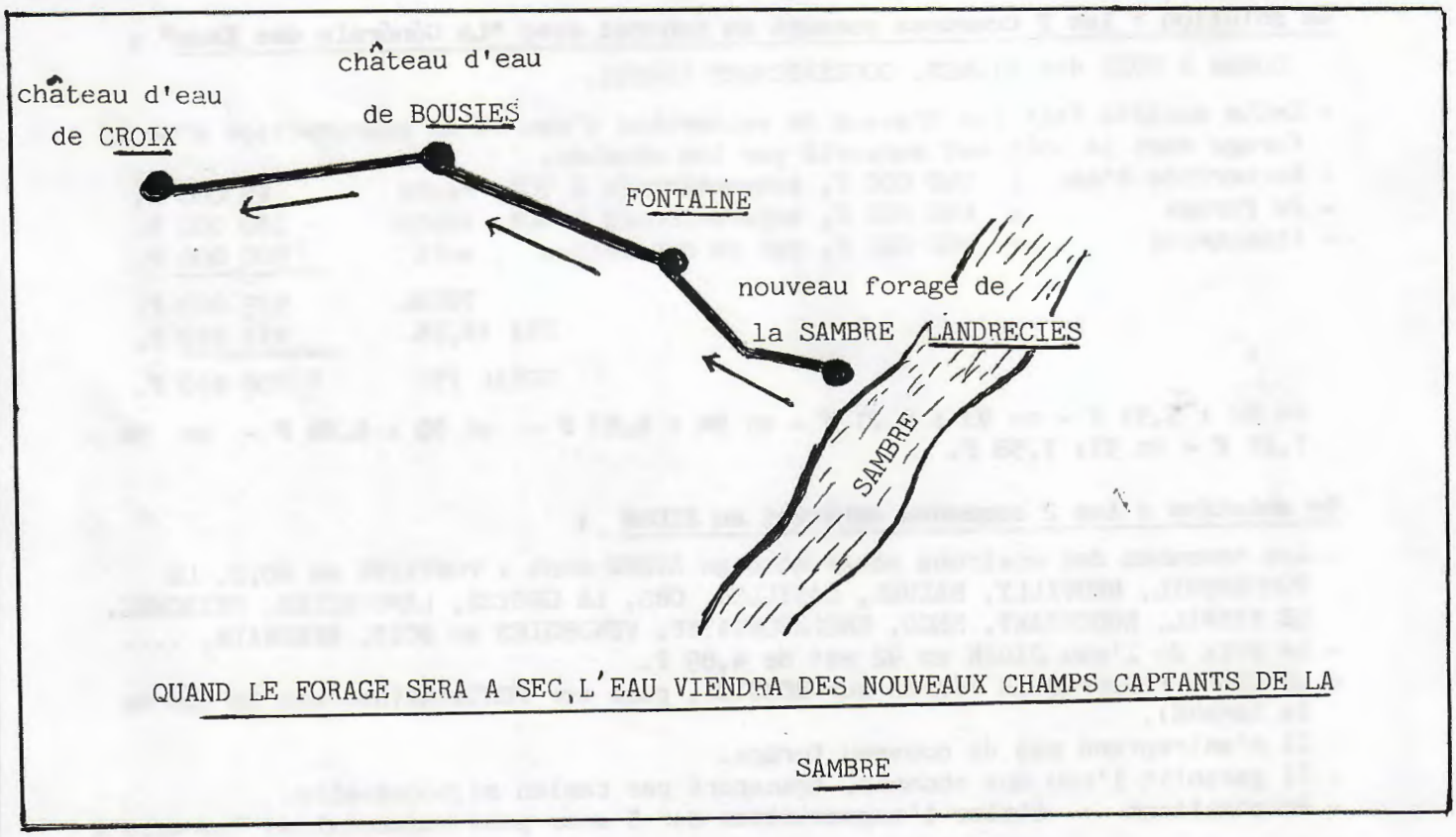

ALZIR FONTAINE
QUITTE LE C.C.A.S.

LE PARCOURS
DU COEUR

LA BROCANTE DE SEPTEMBRE

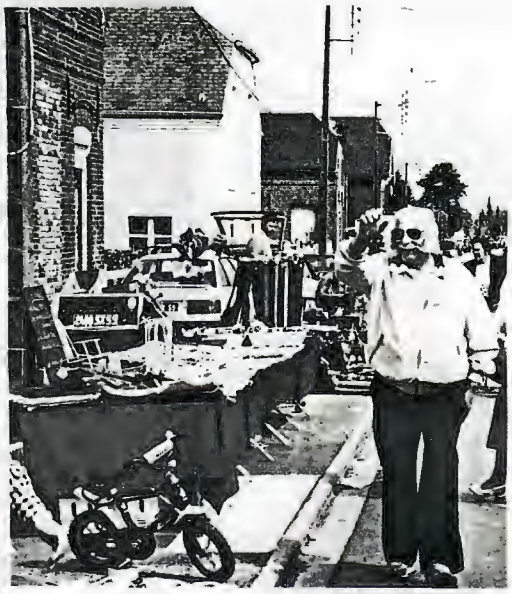

Le Club
"Tous unis"

Le mur
d'escalade

LA TOMBOLA DU
14 JUILLET

LA REMISE DES
DICTIONNAIRES AUX
ENFANTS PARTANT
EN 6e

CONSEIL MUNICIPAL de FOREST

Mardi 30 Juin 1992

Présents : SANIEZ M. - FONTAINE D. - KLUR D. - BUQUET M. - OBLED B. - BLOTTIAUX Chr. - RAVERDY R. - AZAMBRE M. - MARIN J.M - LEDIEU A. - DUBOIS D. - LEGRAND R. -

Etaient absents et excusés : BLOTTEAU R. - LEDIEU Th. - WANECQUE J.M -

1. **Compte administratif 1991 :**

- L'excédent final de clôture s'élève à 302 022 F. Le compte administratif 1991 est voté à l'unanimité.

2. **Budget supplémentaire 1992 :**

- Travaux d'assainissement et de bordurage : rue de Valenciennes
  - . assainissement 491 060 F (H.T) subventionnés à 80%
  - . bordurage 345 040 F (H.T) subventionnés à 33%
- Travaux d'aménagement du secrétariat.
- Travaux de voirie.

Le budget supplémentaire 1992 est voté à l'unanimité.

3. **Choix de l'entreprise pour les travaux de la rue de Valenciennes :**

- 13 entreprises ont répondu à l'appel d'offres.
- L'entreprise STPV qui a accordé un rabais de 19% sur le devis initial a été choisie à l'unanimité.

4. **Contrat - Emploi - Solidarité :**

- La 3ème année, la Commune doit prendre à sa charge 15% du montant des traitements.
- Le Conseil sollicitera, auprès de la D.D.T.E., l'autorisation d'embaucher 3 personnes.
- Sont retenues, à l'unanimité, les 3 personnes suivantes : BRIATTE J.M - LEFEBVRE P. - CASTELLA Chr. -

5. **Convention SIDEN :**

- A la majorité, les membres du Conseil Municipal demandent à Mr le Maire de signer la convention avec le SIDEN qui est chargé de reprendre la distribution de l'eau dans la commune à partir du 1er juillet 1992.

CONSEIL MUNICIPAL de FOREST

Dimanche 06 Septembre 1992

Présents : SANIEZ M. - FONTAINE D. - KLUR D. - BLOTTEAU R. - WANECQUE J.M - RAVERDY R. - AZAMBRE M. - DUBOIS D. - OBLED B. - MARIN J.M - LEDIEU A. - LEGRAND R. - LEDIEU Th. - BUQUET M. - BLOTTIAUX Chr. -

Absent : Aucun

1. **Election des délégués sénatoriaux titulaires** :

10 candidats : SANIEZ M. - FONTAINE D. - BLOTTEAU R. - AZAMBRE M. - DUBOIS D. - OBLED B. - LEDIEU Th. - BUQUET M. - BLOTTIAUX Chr. - LEGRAND R.-

- sont élus au 1er tour de scrutin en obtenant la majorité des suffrages :

SANIEZ M.
AZAMBRE M.

- est élu au 2e tour de scrutin :

OBLED B.

2. **Election des délégués sénatoriaux suppléants** :

3 candidats : BLOTTEAU R. - FONTAINE D. - KLUR D. -

- sont élus au 1er tour de scrutin en obtenant l'unanimité des suffrages :

BLOTTEAU R.
FONTAINE D.
KLUR D.

3. **Curage des fossés** :

Richemont : face E. LEGRAND, rue du Corbeau.
Rue d'Amerval : à droite, en descendant.
Rue de Landrecies : face à l'étang du trappeur.
Ruelle Boittiaux : si possible.

4. **Travaux ruelle Boittiaux** :

- Empierrement : à partir du chemin en béton jusqu'au jardin DEPREZ(gros cailloux) avec passage du rouleau.
- Le curage des fossés et les travaux dans la ruelle Boittiaux sont votés à l'unanimité.

5. **Réparation du mur de la Mairie** :

- Mr LACOMBLEZ et les jeunes stagiaires effectueront ce travail.
- Travaux votés à l'unanimité.

6. **Achat de mobilier de bureau** :

- Achat de nouveaux bureaux, voté à l'unanimité (chez PROMO FLASH à CAUDRY).

7. **Travaux aux écoles** :

- Remplacement des lavabos vétustes de l'école primaire.
- Installation de prises pour ordinateur.

8. **Travaux à la Salle des Fêtes** :

- Remplacment du chauffe-eau électrique usagé.
- Installation d'un évier (eau chaude - eau froide).
- Percement d'une ouverture entre la cuisine et la salle des fêtes : travaux votés à l'unanimité.

9. **Mur d'escalade** :

- Il a été installé par René LEGRAND et son fils, avec l'aide de quelques bénévoles.
- Il a été vérifié par le Bureau VERITAS, au niveau sécurité.
- Il sera utilisé le jour de la brocante.
- Il est souhaitable qu'il soit rentabilisé par la suite, par exemple les enfants des écoles des communes des cantons voisins.
- Un responsable diplômé devra toujours être présent lors des exercices.
- Coût total : 10 000 F (installation + vérification).

10. **Récupération des grès et des bordures** :

- Le garde et les jeunes stagiaires sont chargés de leur récupération.
- Ils pourraient servir à la confection de bacs à fleurs.
- En attendant, ils seront stockés.

11. **Protection de la tour** :

- Demande de Mr LEGRAND R.
- Un grillage avec une ouverture sera posé autour de celle-ci, pour la protéger (1,50m de hauteur).

12. **Nuisances** :

- Un problème est soulevé par un membre du Conseil.
- En cas de difficulté, et après avoir essayé de le résoudre à l'amiable, les administrés peuvent s'adresser au service d'hygiène (en Sous-Préfecture).

CONSEIL MUNICIPAL de FOREST

Vendredi 16 Octobre 1992

Présents : SANIEZ M. - FONTAINE D. - KLUR D. - WANECQUE J.M - BUQUET M. - OBLED B. - BLOTTIAUX Chr. - MARIN J.M - AZAMBRE M. - LEDIEU Th. - LEDIEU A. - DUBOIS D. - LEGRAND R. -

Etaient absents et excusés : RAVERDY R. - BLOTTEAU R. -

1. **Achat ou location d'un échafaudage** :

- Le Conseil se prononce pour une location.

2. **Bacs à fleurs** :

- Le Conseil, à la majorité, souhaite que des bacs à fleurs en grès soient construits aux entrées du village.

3. **Tondeuse portée par le gros tracteur** :

- Le Conseil décide de la vendre.

4. **Mur d'escalade** :

- Une convention devra être signée avec les utilisateurs.
- Location : 200 Francs la demi-journéee (au profit du Comité d'Animation Culturelle qui a financé le projet).

5. **Subventions diverses** :

- Ligue contre le cancer : même somme.
- Sinistrés de VAISON LA ROMAINE : 1000 Frs.

6. **Noël des écoliers** :

- Le Conseil accorde une somme de 37 Frs par écolier pour l'achat de jouets de Noël.

7. **Poison rats** :

- Le Conseil prend connaissance du registre et décide de poursuivre la distribution de poison à rats dans les mêmes conditions.

8. **Situation fiancière de la Commune en 1991 :**

- Chaque membre du Conseil reçoit une copie.

9. **Repas des aînés :**

- A l'unanimité, le Conseil décide qu'il ne sera pas possible de se faire remplacer.

10. **Mobilier du secrétariat :**

- Coût 11.803 F. H.T.
- Le maire et les adjoints ont fait l'acquisition des nouvelles chaises.

11. **Travaux dans la rue de Valenciennes :**

- Le Conseil décide de réaliser un bordurage et une réfection de chaussée dans la ruelle Lacomblez.
- Le bordurage pourrait commencer dans la ruelle des Innocents, côté rue de Valenciennes, si les fonds subventionnables ne sont pas épuisés.
- Les trottoirs seront réalisés en empierrage puis double gravillonnage.
- Les administrés qui souhaitent une entrée en tarmacadam pourront la faire réaliser à leurs frais.

12. **Travaux sur le chemin du corbeau :**

- Demande de Mr RAVERDY.
- Avant de commencer des travaux, chaque membre du Conseil est invité à aller sur place pour se rendre compte.

13. **Intercommunalité :**

- La loi du 6 février 1992 oblige les maires à réunir les Conseils Municipaux, avant la fin d'année, pour débattre du problème de l'intercommunalité.
- UneCommission Départementale, présidée par le Préfet, étudiera les propositions de regroupements faites par les communes, et fera des propositions aux autres communes.
- Les Conseils se réuniront de nouveau pour étudier le schéma départemental proposé.
- Les communes peuvent rester isolées, mais il semble qu'elles disposeraient de moyens financiers inférieurs aux communes regroupées.
- En contre partie, la commune perd une partie de son pouvoir de décision ; certaines décisions se prendront lors du Comité Syndical, qui comprendra les délégués des communes (plus la commune est importante, plus le nombre de délégués sera important).
- Le groupement de communes aura sa fiscalité propre, et concrètement une 4e colonne viendra s'ajouter sur les feuilles d'impôts locaux. Les 4 colonnes qui y figureront seront : commune - département - région - groupement de communes.
- Certains conseillers sont opposés aux regroupements de communes.
- D'autres souhaitent que la commune fasse partie d'un groupement qui comprendrait Croix, Bousies et d'autres communes situées le long de la Chaussée Brunehaut, Englefontaine, Poix, par exemple.
- Un vote à bulletin secret a lieu et donne les résultats suivants :
  - . contre toutregroupement : 5 VOIX.
  - . pour un regroupement de communes du type cité précédemment : 8 VOIX.

- Le Conseil se réunira de nouveau avant de prendre une position définitive.

CONSEIL MUNICIPAL de FOREST

Jeudi 19 Novembre 1992

Présents : SANIEZ M. - FONTAINE D. - BLOTTEAU R. - KLUR D. - AZAMBRE M. - LEDIEU Th. - DUBOIS D. - BLOTTIAUX Chr. - LEDIEU A. - MARIN J.M - BUQUET M. - LEGRAND R. -

Etaient absents et excusés : OBLED B. (qui a donné un pouvoir écrit à AZAMBRE M.)- RAVERDY R. - WANECQUE J.M -

1. **Vente de concession au cimetière :**

- A l'unanimité, le Conseil décide que :

1. Seuls les habitants de FOREST et les anciens habitants, ayant résidé au minimum 5 ans dans la commune, pourront acquérir un terrain au cimetière.
2. Pour les non résidants (ayant habité au moins 5 ans la commune), le prix d'une concession est fixé à 1 500 Francs.

2. **Colis des Aînés :**

- 91 colis.
- distribution le mercredi 23 décembre.

3. **Réfection de l'entrée au cimetière :**

- Adoptée à l'unanimité.

4. **Travaux divers :**

- Pose d'une fenêtre à la mairie, en façade, en remplacement d'une ancienne porte.
- Installation de WC à la salle des fêtes : unanimité moins une abstenion. C'est la 1ère fois que le problème est évoqué en conseil.

5. **Remise des terres de Mme DUPONT :**

- Mme DUPONT qui prend sa retraite rend les terres libres d'occupation et demande aux futurs preneurs l'indemnité légale qui lui est due.
- Terres à remettre : 7ha 57a 39ca.
- Le C.C.A.S. et le Conseil décident de remettre ces terres lors d'une prochaine réunion.
- Liste des terres attribuées depuis mars 1983 :

. 20.04.84	:	succession LEBON	: 69a	à J. BRIATTE.
. 10.02.88	:	succession VANESSE	: 1ha 27a	à Ph. WATREMEZ.
		"" ""	: 2ha 2a	à M. RENAUD.
		"" ""	: 96a	à J. BRIATTE.
. 29.03.89	:	succession DELATTRE	: 1ha 82a	à D. LEDIEU.
. 29.03.89	:	succession P.CAUDMONT	: 75a	à A. LEDIEU.
		"" ""	60a	à B. FONTAINE.
. 17.11.89	:	succession P.CAPPELIEZ	: 95a	à Ph. DRUESNE.

- Liste des agriculteurs qui cultivent des terres communales ou de C.C.A.S.

FOREST :	HUBLART P.M	: 4ha 24a		LEDIEU D.	: 1ha 82a
	BARBIEUX A.	: 6ha 97a		LEDIEU A.	: 75a
	FONTAINE B.	: 2ha 55a		RENAUD M.	: 6ha 23a
	THOMAS J.L	: 3ha 09a		DUMEZ J.	: 1ha 23a
	BRIATTE J.	: 1ha 73a		OBLED J.P	: 5ha 96a
	RAVERDY R.	: 5ha 06a		OBLED J.M	: 3ha 31a
	LEGRAND E.	: 1ha 42a		DRUESNE Ph.	: 3ha 35a

LE POMMEREUIL :	CLOEZ Ch.	: 2ha 92a
	MORTIER S.	: 1ha 72a
	SIMON J.P	: 79a
	SOUFFLET M.	: 1ha 90a

CROIX	:	RENARD Chr.	: 4ha 43a
		HENNIAUX M.	: 1ha 65a
		THURETTE M.	: 24a
		BAUDCHON J.	: 60a
LE CATEAU	:	LANGLOIS M.A	: 2ha 47a
NEUVILLY	:	WATREMEZ Ph.	: 1ha 27a
OVILLERS	:	DELOFFRE L.	: 2ha 54a
		RICHARD J.P	: 1ha 33a

6. Intercommunalité :

- Chaque Conseiller donne son avis sur les avantages et les inconvénients des regroupements de communes.

. avantages :
- Les communes ne doivent plus rester isolées.
- Des réalisations pourront voir le jour (zônes industrielles par exemple).
- Des achats de matériel important pourront être réalisés.
- Les maires auront moins de travail et moins de soucis.
- Les taux d'imposition finiront par être les mêmes dans toutes les communes du regroupement (donc plus de justice).

. inconvénients :
- Les communes d'un même regroupement finiront, comme en Belgique et en Allemagne, à être regroupées pour de bon ; les Conseils Municipaux des petites communes disparaîtront.
- Les taux des taxes s'aligneront sur les plus élevés, certainement.
- Les réalisations se feront dans les villes les plus importantes et non dans les petites communes, et les ruraux auront l'impression de payer pour les citadins.

Se prononcent en faveur de l'intercommunalité avec des communes groupées autour de BOUSIES :

BLOTTIAUX Chr. et LEGRAND R.

Se prononcent en faveur de l'intercommunalité avec toutes les communes du Canton de LANDRECIES :

AZAMBRE M. (2 voix) - DUBOIS D. - KLUR D.

Se prononcent contre l'intercommunalité :

SANIEZ M. - FONTAINE D. - BLOTTEAU R. -
MARIN J.M - LEDIEU Th. - LEDIEU A. - BUQUET M. -

- Par 7 voix contre, 6 voix pour, (2 absents : WANECQUE J.M - RAVERDY R.), le Conseil Municipal de FOREST répond négativement à l'intercommunalité. Cependant, en cas de rattachement imposé par la Commission Départementale, il souhaite être rattaché à l'ensemble des communes du Canton de LANDRECIES.

Remarques : ENGLEFONTAINE et POIX restent avec LE QUESNOY.

REMISE DES TERRES de MME DUPONT

Liste des demandeurs

SOLESMES ZV 22 : 2ha 57ares : GAEC OBLED - Alain DRUESNE - Jacques BRIATTE - Daniel LEDIEU (4 demandes)

NEUVILLY ZL 107 : 74 ares : Christian LEDIEU (1 demande)

LE POMMEREUIL A 245 P : 1ha 82a 30ca : Marc RENAUD - Bernard PRUVOT - Daniel LEDIEU (3 demandes)

FOREST ZH 47 : 97a 29ca : Jacques BRIATTE - René RAVERDY - Marc RENAUD (3 demandes)

FOREST ZE 23 : 1ha 46a 80ca : Marc RENAUD (1 demande)

xx xx

5 parcelles sont à remettre (pour un total de 7 hectares 57a), les demandeurs sont au nombre de HUIT ....
Le Conseil et le CCAS se réunissent en janvier

LES AMELIORATIONS REALISEES en 1992

- Ramassage des ordures ménagères toutes les semaines avec un ramassage annuel d'encombrants.
- Assainissement de la rue de Valenciennes, de la ruelle Lacomblez et des petites ruelles attenantes, bordurage, construction de trottoirs, réfection de la chaussée.
- Installation de l'eau chaude et froide à la salle des fêtes (chauffe-eau et évier industriel), percement d'une ouverture de service entre la salle et la cuisine.
- Réfection extérieure de la mairie (faite par le garde et les stagiaires).
- Réaménagement du secrétariat : achat de nouveaux bureaux.
- Réparation de l'horloge de l'église et éclairage des cadrans.
- Mise aux normes de sécurité de l'électricité et du chauffage de l'église.
- Remplacement des lavabos de l'école primaire et achat d'un 2e ordinateur.
- Prise en charge totale des entrées à la piscine de Solesmes ; de ce fait le transport et les entrées sont gratuits pour les écoliers.
- Création et réfection de fossés : rue d'Amerval - rue de Landrecies - hameau de Richemont.

L' INTERCOMMUNALITE

FOREST fait partie de 2 Syndicats Intercommunaux à compétence unique :

- le Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord (SIAN) depuis 1979 (décision du Conseil de Mr PRUVOT).
- le Syndicat Intercommunal de Distribution de l'Eau dans le Nord (SIDEN) depuis cette année (décision des conseils de CROIX et de FOREST).

XXX

La loi de février 1992 propose aux communes de s'unir et de choisir au moins 3 compétences communes :

- aménagement de l'espace (obligatoire).
- développement économique (obligatoire) : construction de zônes d'activités.
- création et entretien de voirie.
- création et entretien d'ouvrages destinés à l'assainissement.
- distribution de l'eau potable.
- politique scolaire (regroupements, ...).
- aménagement de logements sociaux.
- collecte des ordures ménagères (gestion, déchetterie).
- achat de matériel en commun.
- construction de salles communes à plusieurs villages.
- regroupement des moyens humains (personnel communal).
- regroupement de la gestion des communes, ...

XX XX

Les Syndicats intercommunaux trouveront d'autres compétences, et peu à peu, les Conseils municipaux n'auront plus rien à gérer !
N'ayant plus rien à gérer, ils n'auront plus de raison d'exister. Et leur disparition entrainera la disparition de la commune en tant que telle. La petite commune deviendra le hameau d'une ville.
La volonté des pouvoirs publics est de faire passer le nombre des communes de 36 000 à 12 000.

XXX

Mon avis personnel est qu'une commune comme FOREST n'a pas grand chose à gagner dans un regroupement. Nos finances sont saines, l'endettement est presque nul, les taux d'imposition sont très faibles et les gros travaux sont réalisés.
Nous n'avons pas non plus les mêmes besoins que les citadins. Les réalisations qui verront le jour se feront, presque toutes, dans les villes ou les grosses communes. Pourtant nous financerons les projets des autres communes. Il faut savoir qu'une 4e colonne viendra s'ajouter sur toutes les feuilles d'impôts : ce sera la colonne de l'intercommunalité.

Les communes avec lesquelles nous pourrions nous regrouper n'ont pas les mêmes caractéristiques que la nôtre (Bousies,Landrecies,Maroilles, Prisches,Le Favril, Robersart,Preux au Bois,Fontaine,Croix).
Certaines n'ont pas encore commencé l'assainissement, d'autres ont choisi le gros endettement, d'autres ont beaucoup réalisé et demandent du secours, d'autres ont de gros problèmes de voirie, d'autres ont des taux élevés (taxe professionnelle, par exemple).

N'hésitez pasà parler de ce problème avec vos conseillers et votre maire. Votre avis sera bien utile !

LA CEREMONIE
DES VOEUX
AU MAIRE

LE
REPAS
DES
AINES

LA QUINTETTE DE
CUIVRES d' ENGLEFONTAINE

LES TRAVAUX DE
LA RUE DE VALENCIENNES

ESSAYONS DE VIVRE ENSEMBLE

La Commune ne ménage pas ses efforts pour que chacun de vous vive dans un environnement plaisant.
Ainsi, on ne rencontre pratiquement plus d'eaux usées car les rues sont,en grande partie assainies ; une demande est déposée pour celles qui ne le sont pas encore.
Des espaces verts sont aménagés, fleuris et entretenus : la petite place de l'abreuvoir, la place de l'église, le terrain, les pelouses de l'école, ...
Les talus de tous les chemins communaux sont régulièrement fauchés et débarassés des objets indésirables qui s'y trouvent. Les caniveaux sont nettoyés et balayés. Les haies et les arbres appartenant à la commune sont élagués chaque printemps. Les bâtiments publics sont rénovés et accueillants. Bref, la commune fait tout ce qui est en son pouvoir pour que les gens qui vivent à FOREST et ceux qui sont de passage aient une opinion favorable de notre village.

Beaucoup d'entre vous apprécient ces actions et les prolongent à leur manière. C'est ainsi que de nombreuses maisons anciennes ont été rénovées. De jolies haies sont plantées et entretenues. Des massifs fleuris voient le jour un peu partout. Des décorations extérieures annoncent les fêtes toutes proches.
Toutes ces personnes qui travaillent pour le village, qui dépensent de l'argent et du temps, sont à féliciter et à encourager.

Malgré les efforts des uns et des autres, les Conseillers, les Secrétaires de Mairie, le Garde, le Maire reçoivent des réclamations qui mettent en cause la propreté dans certains quartiers. Les réclamants s'adressent aussi en gendarmerie et au service d'hygiène. Souvent les rapports entre voisins s'enveniment ... Parfois le destinataire de plaintes prend conscience qu'il peut améliorer la situation et prend des dispositions : empierrement des passages difficiles, nettoyage quand le travail est terminé, ...
Alors les rapports entre voisins et usagers s'améliorent et la rue retrouve sa tranquillité. Paradoxalement, dans certains quartiers, la paix règne toute l'année : les uns et les autres y mettent de la bonne volonté.
Les motifs des plaintes rencontrées le plus fréquemment sont : les dépôts divers sur la route, les chardons en fleurs non coupés, les haies qui gênent, les odeurs suspectes, ...

Bien souvent, les personnes qui se plaignent sont excédées. Nous essayons toujours de "calmer le jeu" en rappelant les avantages et les inconvénients de la vie à la campagne. Quelquefois, il suffit d'un petit quart d'heure de travail pour remettre les choses en état.
Beaucoup prennent des précautions pour vivre en parfaite harmonie avec les autres.

Imitons-les.

LE COUT DES ORDURES MENAGERES

Le Conseil avait 3 possibilités pour payer cette charge :
1e possibilité : mettre au budget cette somme et **augmenter les 4 taxes** (taxe d'habitation, foncier bâti, foncier non bâti, et taxe professionnelle).
2e possibilité : créer une régie et faire payer **chaque famille** (1 personne : 143F, 2 personnes : 286F, 3 personnes : 429F, 4 personnes : 572F, 5 personnes : 715F, 6 personnes : 858F).
3epossibilité : créer la taxe "enlèvement des ordures ménagères" sur le **foncier bâti**. Elle n'est pas autorisée sur la taxe d'habitation, ni sur le foncier non bâti, ni sur la taxe professionnelle).
Le Conseil à l'unanimité (moins une abstention) a retenu la 3e possibilité.
Cette solution n'est pas parfaite, mais elle permettra aux familles nombreuses de ne pas payer exagéremment.
Le Conseil a décidé de ne faire payer que la **moitié de cette dépense**, l'autre moitié restera dans le budget communal.

E T A T C I V I L

NAISSANCES :

DEFOSSEZ	Virginie	née	le	06	janvier	1992.
QUONIOU	Anthony	né	le	17	juillet	1992.
CAPPELIEZ	Julia	née	le	01	août	1992.
RAVERDY	Pauline	née	le	13	novembre	1992.

MARIAGES :

20	juin	1992	:	RAVERDY René WILLERMET Marie-Hélène
08	août	1992	:	VINCHON Pascal TEJEDOR Nadège
22	août	1992	:	CARPENTIER Olivier LECOLIER Véronique

DECES :

19	décembre	1991	:	THIEULEUX Pierre
08	février	1992	:	ETHUIN Ludovic
22	février	1992	:	RAVERDY Jean
01	mars	1992	:	MANET Rose
01	mai	1992	:	DUCARNE Evrard
14	mai	1992	:	TRIGAULT Adolphe
24	juillet	1992	:	Vve RENAUD Marguerite
13	octobre	1992	:	Vve BAILLON Yvonne
11	décembre	1992	:	Vve CASTELLA Lya